



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 10 février 2019

Laurent Bernhard et Lukas Lauener
en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta, Georg Lutz et Thomas Milic

Lausanne, Aarau et Lucerne ; mars 2019

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, en français et en italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs fors-base.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr. Georg Lutz, directeur de FORs (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr. Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr. Anke Tresch, FORs (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr. Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

Dr. Laurent Bernhard, FORs (laurent.bernhard@fors.unil.ch)

Laura Scaperrotta, FORs (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)

Lukas Lauener, FORs (lukas.lauener@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Elena Nitsche, LINK (elena.nitsche@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Laurent Bernhard et Lukas Lauener, FORs

en collaboration avec Anke Tresch, Laura Scaperrotta, Georg Lutz, FORs et Thomas Milic, ZDA

Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss

info@voto.swiss

Traduction

Dominique Balmer (F), Francesco Papini (I)

Citation du présent rapport

Laurent Bernhard et Lukas Lauener (2019). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 10 février 2019*. FORs, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	6
3. La formation de l'opinion	10
<i>L'importance des objets</i>	<i>10</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>10</i>
<i>L'information.....</i>	<i>11</i>
<i>La recherche d'information.....</i>	<i>12</i>
4. L'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »	14
<i>Le contexte</i>	<i>14</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Les motivations</i>	<i>18</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>21</i>
Annexe	25
<i>La collecte des données.....</i>	<i>25</i>
<i>La structure de l'échantillon.....</i>	<i>26</i>
<i>La pondération.....</i>	<i>26</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>26</i>
<i>Les tableaux</i>	<i>27</i>

1. Les principaux résultats

Initiative contre le mitage : rejet malgré un large soutien pour les principaux enjeux

L'initiative populaire contre le mitage a été rejetée alors même qu'une nette majorité des votants soutenait ses principaux objectifs. Lancée par les Jeunes Verts, l'initiative a échoué parce que la législation en vigueur a été jugée suffisante pour endiguer le mitage du territoire. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 10 février 2019, menée auprès de 1'517 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'Institut de recherche FORS, le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et l'Institut de sondage LINK.

Bien que l'initiative contre le mitage ait été nettement rejetée, les personnes qui se sont rendues aux urnes partageaient très souvent la préoccupation principale des auteurs du texte puisque, au total, plus de 80 pour cent des personnes interrogées soutenaient la revendication d'une meilleure protection des paysages et des terres agricoles en Suisse. Même parmi les personnes qui ont voté non le 10 février dernier, trois quarts appuyaient cet objectif.

Si l'initiative a échoué, c'est parce qu'une majorité a estimé que la législation en vigueur suffisait à lutter contre le mitage du territoire. Les personnes qui ont voté non ont essentiellement fait référence au fait que la loi sur l'aménagement du territoire venait d'être révisée. Du côté des partisans et des partisanes du oui, les motifs prépondérants étaient liés au désir de protéger l'environnement et le patrimoine. Les personnes qui ont soutenu l'initiative ont expliqué leur choix par la nécessité d'enrayer l'urbanisation du territoire suisse.

Les sympathies partisans ont très nettement influé sur le comportement de vote : si les personnes proches des Verts ont accepté l'initiative contre le mitage à une écrasante majorité (91 %), les sympathisantes et les sympathisants du camp bourgeois l'ont nettement rejetée. Les pourcentages de non se situaient entre 78 et 84 pour cent chez les personnes proches de l'UDC, du PDC et du PLR. Quant aux partisans et aux partisanes du PS et des vert'libéraux, les avis étaient très partagés (53 % de oui pour l'un et pour l'autre).

En ce qui concerne le taux de participation, des différences sont apparues entre hommes et femmes. La participation des femmes a en effet été plus faible que celle des hommes (34 % contre 43 %). En revanche, les femmes qui ont voté ont été plus enclines à se prononcer en faveur de l'initiative (41 %) que les hommes (32 %). Relevons encore que les Verts ne sont pas parvenus à mobiliser fortement leur base pour cette initiative, lancée par les Jeunes Verts. En effet, le taux de participation parmi les personnes proches des Verts n'a pas été supérieur à la moyenne.

Objet soumis au vote

La votation populaire du 10 février 2019 ne portait que sur un seul objet : l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) », lancée par les Jeunes Verts et déposée en octobre 2016. Cette initiative a été rejetée par 63,7 % des votants.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'517 votantes et votants entre le 12 et le 26 février 2019. 790 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 401 en Suisse romande et 326 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 20,7 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

Le 10 février 2019, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur un seul objet au niveau fédéral : l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti » (initiative contre le mitage), lancée par les Jeunes Verts. Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux de participation était de 37,9 pour cent,¹ ce qui est en-dessous de la moyenne.²

Dans le tableau 2-1, le taux de participation est détaillé en fonction d'un choix de critères socio-démographiques. En plus des facteurs d'influence habituels (âge, niveau de formation et revenu), le sexe des personnes ayant participé au scrutin a également joué un rôle dans l'issue de cette votation sur l'initiative contre le mitage. Les hommes y ont en effet pris part plus souvent (43 %) que les femmes (34 %).³

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	38	1'517	
Sexe			V = 0,09**
Hommes	43	739	+/-3,6
Femmes	34	778	+/-3,3
Age			V = 0,22***
18 à 29 ans	25	184	+/-6,3
30 à 39 ans	27	119	+/-8,0
40 à 49 ans	27	226	+/-5,8
50 à 59 ans	45	292	+/-5,7
60 à 69 ans	45	303	+/-5,6
70 ans et plus	51	393	+/-4,9
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ 3'250 CHF)	28	362	+/-4,7
2 ^e quartile (3'251-4'750 CHF)	37	331	+/-5,2
3 ^e quartile (4'751-6'720 CHF)	44	302	+/-5,6
4 ^e quartile (>6'721 CHF)	51	308	+/-5,6

¹ Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2019.html>

² Pour la période de 2010 à 2018, le taux de participation moyen établi par l'Office fédéral de la statistique est de 45,9 pour cent.

³ Comme il ressort du tableau 0-2 en annexe, le statut d'activité a lui aussi eu une certaine influence : le taux de participation des personnes à la retraite, notamment, était nettement supérieur (49 %) à la moyenne.

Niveau de formation (diplôme)			V = 0,20***
Sans formation post-obligatoire	25	181	+/-6,3
Formation professionnelle initiale/apprentissage	31	626	+/-3,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	45	319	+/-5,5
Haute école spécialisée/université/EPF	52	388	+/-5,0

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95 %) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Certains facteurs politiques ont également été déterminants. Il ressort ainsi du tableau 2-2 que le taux de participation était étroitement lié à l'intérêt politique : parmi les personnes interrogées qui ne s'intéressent absolument pas à la politique, seul huit pour cent ont participé à la votation ; parmi les personnes politiquement très intéressées, le taux de participation était en revanche de 63 pour cent. Les taux de participation en fonction du positionnement gauche-droite des personnes interrogées sont également révélateurs. C'est en effet aux extrêmes que la mobilisation a été la plus forte : tout à gauche, la participation a atteint 46 pour cent, tout à droite même 49 pour cent. Par contre, seul un tiers des personnes interrogées qui se réclament du centre ont pris part au scrutin (33 %).

Si l'on considère les sympathies partisans, il est frappant de constater que les personnes proches des Verts étaient loin de se bousculer aux urnes. Seul deux sur cinq ont en effet pris part au scrutin (42 %). On ne peut donc pas dire que les Verts aient réussi à mobiliser leur propre base au-delà de la moyenne. Ce constat est remarquable dans la mesure où l'initiative contre le mitage portait sur un sujet écologique et où les représentants et représentantes des Verts et des Jeunes Verts étaient très présents dans les débats publics qui ont précédé la votation.⁴ Si le PS, le PDC et l'UDC ne sont pas non plus parvenus à mobiliser leurs troupes en plus grands nombre qu'à l'accoutumée, le taux de participation a tout de même dépassé la moitié chez les sympathisants et sympathisantes du PVL (53 %) et du PLR (51 %). Le taux de participation des personnes ne se réclamant d'aucun parti était par contre nettement inférieur à la moyenne (28 %).

Rappelons encore que la confiance dans le Conseil fédéral a également influé sur la participation : les personnes ayant exprimé une grande confiance dans le gouvernement ont pris part au vote deux fois plus souvent que celles qui ont affirmé lui faire peu, voire très peu confiance (44 % contre 22 %).

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	38	1'517	
Intérêt politique			V = 0,36***
Très intéressé-e	63	304	+/-5,4
Plutôt intéressé-e	45	745	+/-3,6
Plutôt pas intéressé-e	21	322	+/-4,4
Pas du tout intéressé-e	8	136	+/-4,5

⁴ Cf. à ce propos : Abstimmungsmonitor des Forschungsinstituts Öffentlichkeit und Gesellschaft (fög) der Universität Zürich (source : https://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:2afb6979-36c9-465d-ad55-89710fe97657/Abstimmungsmonitor_Februar_2019.pdf (n'existe qu'en allemand)).

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,12**
Tout à gauche (0-2)	46	94	+/-10,1
Gauche (3-4)	42	270	+/-5,9
Centre (5)	33	559	+/-3,9
Droite (6-7)	44	323	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	49	155	+/-7,9
Sympathie politique			V = 0,16***
PLR	51	256	+/-6,1
PDC	38	140	+/-8,1
PS	41	256	+/-6,0
UDC	39	231	+/-6,3
PVL	53	47	+/-14,4
Les Verts	42	109	+/-9,3
Autre parti	42	85	+/-10,5
Aucun parti	28	349	+/-4,7
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,14***
Très faible à faible (0-4)	22	128	+/-7,2
Moyenne (5)	34	159	+/-7,4
Elevée (6-7)	38	493	+/-4,3
Très élevée (8-10)	44	717	+/-3,6

Les enquêtes VOTO portent aussi sur les motifs d'abstention. Dans le cadre des sondages post-votations, les personnes n'ayant pas participé au scrutin sont confrontées à huit affirmations, qu'elles sont invitées à qualifier d'exactes ou d'inexactes. Le tableau 2-3 donne un aperçu des raisons de non-participation au scrutin du 10 février 2019. Le motif le plus fréquemment invoqué par les abstentionnistes est l'oubli. Non moins de 44 % des personnes interrogées ont en effet affirmé avoir oublié de voter, ce qui est le pourcentage le plus élevé jamais atteint depuis l'introduction de cette catégorie de réponse dans le cadre de l'étude VOTO du 12 février 2017. Le fait que le débat public ayant précédé la votation n'ait pas été très intense⁵ a peut-être contribué à cette multiplication inhabituelle des cas d'oubli. Pour le reste, un tiers à peu près des abstentionnistes ont eu un empêchement (34 %) ou n'étaient pas intéressés par l'objet de la votation (32 %). Comme d'ordinaire, les cinq autres motifs proposés ont joué un rôle mineur.

⁵ Cf. à ce propos le moniteur de vote du Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft (fög) de l'Université de Zurich (source : https://www.foeg.uzh.ch/dam/jcr:2afb6979-36c9-465d-ad55-89710fe97657/Abstimmungsmonitor_Februar_2019.pdf).

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Oubli d'aller voter	44
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	34
Désintérêt pour l'objet de la votation	32
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	25
Le résultat de la votation était clair	22
Indécision	21
Objet de la votation trop compliqué	21
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	17

Le nombre d'abstentionnistes est de 625. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes interrogées ont été priées d'indiquer, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que l'initiative contre le mitage avait pour elles personnellement. Il ressort du tableau 3-1 que la moyenne arithmétique obtenue pour les personnes qui ont soit accepté, soit rejeté l'initiative, est de 6,2. L'importance accordée à l'initiative contre le mitage était donc légèrement inférieure à la moyenne si l'on tient compte des 21 objets étudiés jusqu'ici dans le cadre des études VOTO (moyenne arithmétique=6,6). Le niveau d'intérêt accordé à l'objet en question est similaire à celui qui avait été enregistré pour l'initiative populaire « économie verte » (6,1) soumise au peuple le 25 septembre 2016. C'est d'ailleurs, par son contenu, celle qui est la plus proche de l'initiative contre le mitage.

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

Degré d'importance	Initiative contre le mitage	Moyenne VOTO (depuis le 25.9.2016)
Très faible (0-1)	5	4
Faible (2-4)	16	15
Moyenne (5)	18	13
Grande (6-8)	47	44
Très grande (9-10)	14	23
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	6,2 (890)	6,6

Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

Une analyse plus approfondie a révélé que l'importance accordée à l'initiative contre le mitage avait tendance à être d'autant plus grande que les votantes et les votants se positionnaient plus à gauche. Cette importance subjective augmente aussi avec l'âge et l'intérêt politique des personnes interrogées. Finalement, la même tendance a été constatée chez les personnes jugeant la protection de l'environnement plus importante que la prospérité économique.

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

On a aussi demandé aux participantes et aux participants si la prise de décision avait été plutôt aisée ou plutôt compliquée. Le tableau 3-2 contient un aperçu des réponses données à la question de la difficulté de compréhension. Il en ressort que trois votantes ou votants sur quatre ont trouvé la prise de décision plutôt aisée (75 %). Ce pourcentage est supérieur à la moyenne enregistrée jusqu'ici dans les études VOTO (69 %). On constate donc que les personnes ayant pris part à la votation ont généralement eu plutôt peu de peine à se prononcer sur l'initiative contre le mitage. Une analyse plus détaillée révèle que la prise de décision a été d'autant plus facile que l'intérêt politique des votantes et des votants était prononcé. Par ailleurs, les hommes (79 %) ont indiqué plus souvent que les femmes (70 %) avoir eu plutôt peu de peine à comprendre les enjeux de l'initiative contre le mitage.

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Initiative contre le mitage	Moyenne VOTO (depuis le 25.9.2016)
Décision plutôt aisée	75	69
Décision plutôt compliquée	24	30
Aucune indication, ne sait pas	1	1
Total (n)	100 (892)	100

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

S'agissant du moment de la décision (cf. tableau 3-3), 42 pour cent des votantes et des votants ont arrêté leur choix avant la fin de la campagne de votation. Ce pourcentage est clairement supérieur à la moyenne établie par les études VOTO (34 %). Inversement, la proportion de celles et ceux qui savaient d'emblée ce qu'ils ou elles allaient voter était nettement plus faible que d'ordinaire (39 % au lieu de 48 %). 18 pour cent des personnes ayant voté ont arrêté leur décision au dernier moment. Ce résultat correspond exactement à la moyenne des 21 votations qui ont été l'objet d'études VOTO.

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Initiative contre le mitage	Moyenne VOTO (depuis le 25.9.2016)
Dès le début	39	48
Pendant la campagne	42	34
Au dernier moment	18	18
Total (n)	100 (892)	100

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1 %) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et les votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation avec la question relative aux raisons de la décision de vote. Cet indice a été construit de la manière suivante : les personnes ayant pu citer l'objet de la votation obtiennent un point. Ensuite, si les personnes interrogées n'ont pas réussi à expliquer leur vote par des raisons concrètes (« ne sait pas », « pas de réponse » et « pas compris / trop compliqué », etc.), elles n'obtiennent pas de point. Si les raisons indiquées sont d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou correspondent aux recommandations, la personne obtient un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, reçoivent deux points. Le nombre maximum de points pouvant être obtenus au total est donc de trois.

Il ressort du tableau 3-4 que le niveau d'information moyen déterminé dans le cas de l'initiative contre le mitage est de 2,5 points. Ce score est proche de la moyenne obtenue pour les 21 objets étudiés dans le cadre de VOTO (2,4 points). Comme d'ordinaire, on a constaté une corrélation positive avec l'intérêt politique, mais aussi avec le niveau de revenu et de formation des personnes interrogées. Dans le cas de l'initiative contre le mitage, les sympathies politiques ont également joué un rôle, puisque ce sont les personnes proches des Verts et des vert'libéraux qui avaient le niveau d'information le plus élevé (2,7 pour l'un comme pour l'autre). Des différences ont aussi été relevées entre les régions linguistiques : en moyenne, les personnes interrogées en Suisse romande (2,7) étaient nettement mieux informées que celles en Suisse italienne (2,3), les votants en Suisse alémanique se situant entre les deux (2,5).

Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)

Niveau d'information	Initiative contre le mitage	Moyenne VOTO (depuis le 25.9.2016)
0 point : pas informé-e	2	4
1 point	9	10
2 points	26	30
3 points : informé-e	63	56
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	2,5 (892)	2,4

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

La recherche d'information

Le tableau 3-5 fournit des informations quant à l'utilisation et à l'intensité d'utilisation des sources d'information. Ces données se limitent aux déclarations des personnes interrogées ayant pris part à la votation. Comme à l'accoutumée, la lecture d'articles de journaux et du livret d'explications du Conseil fédéral (« Explications du Conseil fédéral ») revêt une importance majeure. Près de neuf votantes et votants sur dix ont indiqué avoir utilisé ces deux sources d'information, qui arrivent aussi en tête en ce qui concerne l'intensité d'utilisation.

Viennent ensuite les émissions consacrées aux votations diffusées à la télévision ou à la radio, les courriers et les commentaires de lecteurs, les annonces dans les journaux et les affiches dans la rue, les journaux ou prospectus de votation ainsi que les sondages et les pages d'actualités sur Internet. Ces sources d'information ont tout de même été consultées par plus de la moitié des personnes interrogées. Comme c'était déjà le cas avant les scrutins précédents, les informations sur le lieu de travail, les films sur Internet et les réseaux sociaux ont joué un rôle mineur. Le taux d'utilisation des réseaux sociaux a même atteint son niveau le plus bas depuis le début des études VOTO en septembre 2016. Dans la perspective de la formation de l'opinion en prévision des votations fédérales, les plateformes telles que Twitter et Facebook conservent donc leur rôle de parents pauvres.

Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n= 872-892)

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	89	6,2
Livret d'explications du Conseil fédéral	87	7,0
Emissions sur la votation à la télévision	78	5,8
Emissions sur la votation à la radio	69	4,9
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	60	4,5
Annonces dans les journaux	60	4,0
Affiches dans la rue	59	3,4
Sondages	59	4,1
Journaux ou prospectus de votation	58	4,5
Pages d'actualités sur Internet	55	4,8
Informations sur le lieu de travail	32	4,3
Films et clips vidéos sur Internet	25	3,4
Réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter	22	4,1

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et de votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

4. L'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Le contexte

L'initiative contre le mitage a été déposée en octobre 2016 par les Jeunes Verts ainsi que d'autres organisations. Elle était munie de 113 216 signatures valables. Ce que les auteurs de l'initiative voulaient avant tout, c'est enrayer l'extension des zones à bâtir et confiner l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti pour préserver les espaces naturels. L'initiative demandait un gel de la surface totale des zones à bâtir. Concrètement, cela aurait signifié que toute nouvelle zone à bâtir aurait dû être compensée par le déclassement d'une surface au moins aussi grande et d'une valeur de rendement agricole comparable. En dehors des zones à bâtir, seules les constructions destinées à l'agriculture dépendante du sol (p.ex. pour le conditionnement de légumes de pleine terre) ou des constructions d'intérêt public (p.ex. réservoirs d'eau) auraient encore pu être autorisées. Les auteurs de l'initiative voulaient en outre inscrire dans la Constitution le principe selon lequel la Confédération, les cantons et les communes doivent encourager une concentration de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti ainsi que des formes d'habitat et de travail durable dans des structures de petite taille.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé le rejet de l'initiative. Au Conseil national, 143 députés se sont prononcés contre l'initiative, 37 en faveur et 18 se sont abstenus. Au Conseil des États, l'initiative a également été rejetée nettement par 34 voix contre trois et sept abstentions. La campagne en faveur du oui a été conduite par le PS, Les Verts et le PEV avec l'appui de différentes organisations de protection de l'environnement (dont l'ATE, Pro Natura, PRO VELO, Greenpeace et Bio Suisse).⁶ Les partis bourgeois (PDC, PLR, UDC, PVL, PBD et UDF) ont uni leurs forces pour combattre l'initiative.⁷ Les grandes associations représentant l'économie (Economiesuisse et USAM) ainsi que l'Union Suisse des Paysans étaient également opposées au projet.

Le 10 février 2019, l'initiative contre le mitage a finalement été refusée nettement par 63,7 pour cent des voix.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Dans le cas de l'initiative contre le mitage, la décision de vote n'a guère subi l'influence de critères socio-démographiques. L'âge, la formation, le revenu et le statut d'activité n'ont en effet pas influé sur le comportement de vote. Les études précédentes avaient pourtant permis de déterminer que l'âge avait toujours joué un rôle majeur lorsque le sujet touchait à l'environnement (p.ex. initiative pour des aliments équitables, loi sur l'énergie, « Sortir du nucléaire », « économie verte »), leur taux d'approbation chez les jeunes dépassant nettement le pourcentage de oui chez les moins jeunes. L'absence de clivage entre les catégories d'âge dans le cas de l'initiative contre le mitage est d'autant plus surprenante que les grèves pour le climat, qui focalisent l'attention des médias et sont largement discutées actuellement, sont l'expression d'un mouvement de jeunes, animés par la volonté d'obtenir des mesures plus efficaces pour protéger l'environnement.⁸

⁶ Certaines sections cantonales du PS (OW, TG, VD) et du PEV (TG) ont opté pour la liberté de vote. La section argovienne du PEV a même recommandé le non à l'initiative contre le mitage.

⁷ Dans le camp du non, il y eu des sections cantonales dissidentes chez les vert'libéraux : alors que les sections des cantons de Lucerne, Bâle-Ville, Argovie et Thurgovie se sont prononcées pour la liberté de vote, la section schwytzoise a soutenu l'initiative.

⁸ La participation des jeunes à la votation du 10 février 2019 n'a du reste pas été supérieure à la moyenne : chez les 18 à 29 ans, elle n'a atteint que 25 pour cent et n'a donc pas excédé la moyenne de toutes les études VOTO (cf. « [La participation](#) »).

Selon la présente étude, l'une des rares caractéristiques socio-démographiques à avoir eu une certaine influence sur le comportement de vote a été le sexe : les femmes ont été plus enclines à soutenir l'initiative contre le mitage que les hommes (41 % contre 32 % de oui). La recherche dans le domaine des comportements de vote a révélé que les femmes étaient plus favorables aux interventions de l'État et à la protection de l'environnement que les hommes. Or, l'initiative contre le mitage réunit les deux éléments. Un écart similaire entre hommes et femmes avait pu être constaté, par exemple, pour l'initiative « Sortir du nucléaire » (novembre 2016), pour la loi sur l'énergie (mai 2017) et pour l'arrêté fédérale concernant les voies cyclables (septembre 2018).

De tous les domaines d'activité, c'est le secteur de la construction qui aurait eu à craindre le plus de conséquences négatives en cas d'acceptation de l'initiative sur le mitage. L'analyse des résultats du vote en fonction du métier des votantes et des votants montre que les personnes travaillant dans le secteur du bâtiment ont effectivement rejeté l'initiative à une majorité nettement plus forte (81 %) que les personnes employées dans d'autres domaines (62 %).⁹

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	36	841	
Age			V = n.s.
18 à 29 ans	36	74	+/-11,0
30 à 39 ans	37	51	+/-13,3
40 à 49 ans	39	103	+/-9,5
50 à 59 ans	37	176	+/-7,1
60 à 69 ans	35	184	+/-6,9
70 ans et plus	36	253	+/-5,9
Sexe			V = 0,09*
Hommes	32	453	+/-4,3
Femmes	41	388	+/-4,9
Domaine d'activité			V = 0,10*
Construction	19	56	+/-10,3
Autres domaines d'activités	38	785	+/-3,4

Comme d'habitude, le positionnement politique a eu plus d'impact sur la décision de vote que les critères socio-démographiques (tableau 4-2). Les sympathies partisans des personnes ayant pris part à la votation ont été d'une importance remarquable : les personnes proches des Verts ont pratiquement soutenu l'initiative en bloc puisque 91 pour cent ont approuvé le projet des Jeunes Verts. Les sympathisantes et sympathisants du PS et du PVL, pour leur part, étaient profondément divisés : environ la moitié d'entre eux a voté à l'encontre du mot d'ordre de leurs partis respectifs. Les votantes et les votants se réclamant de l'UDC, du PDC ou du PLR ont en revanche rejeté très massivement l'initiative contre le mitage (entre 78 % et 84 % de non). Tout comme les Verts, ces partis ont donc réussi à persuader leur base de suivre leur recommandation de vote. Les personnes proches d'autres partis et les personnes sans attaches partisans, finalement, se sont prononcées contre l'initiative à raison de 62 et de 66 pour cent.

⁹ La question analysée dans ce contexte portait sur l'activité professionnelle actuelle des votantes et des votants ou, dans le cas de celles et ceux qui s'étaient retirés de la vie active, sur la dernière activité professionnelle exercée. Relevons toutefois que le nombre de votants occupés dans le secteur de la construction n'était que de 56 dans notre échantillon et que la marge d'erreur qui en résulte est donc de +/-10,3 points de pourcentage.

Le positionnement idéologique sur l'axe gauche-droite a également influé très nettement sur la décision de vote : les personnes se situant politiquement à gauche du centre ont en majeure partie dit oui à l'initiative, alors que celles qui se positionnent à droite du centre ont majoritairement voté non. C'est chez les personnes se situant tout à gauche que le taux d'approbation de l'initiative était le plus élevé (76 % de oui). Par contre, ce n'est pas chez les personnes se positionnant tout à droite que le taux de rejet a été le plus important, mais chez celles qui se réclament de la droite modérée (82 % de non). Tout à droite, la proportion de personnes ayant voté non était en effet un peu moins forte (69 %), ce qui pourrait être dû au fait que les personnes tout à droite accordent plus d'importance à la protection du paysage et du patrimoine que celles qui se réclament d'une droite plus modérée.¹⁰

Les jugements de valeur politiques ont effectivement été significatifs dans la détermination de la décision de vote : les votantes et les votants considérant que la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique ont en majorité (54 %) dit oui à l'initiative contre le mitage. A l'inverse, près de la moitié des personnes entrant dans cette catégorie (46 %) y étaient opposé. Manifestement, les auteurs de l'initiative ne sont pas parvenus à être assez persuasifs dans leur tentative de convaincre les votants sensibles aux questions de protection de l'environnement que l'initiative contre le mitage portait, en fait, sur un projet de protection de l'environnement. Bon nombre de ces derniers ont aussi estimé que la législation en vigueur suffisait à assurer une protection efficace de l'environnement.¹¹ Les votantes et les votants qui placent la prospérité économique au-dessus de la protection de l'environnement ont en majorité rejeté l'initiative (77 % de non). Le même schéma d'acceptation et de rejet se retrouve si, au lieu d'opposer la protection de l'environnement à la prospérité économique, on oppose la concurrence à l'intervention étatique : 54 pour cent des votantes et des votants qui préféreraient plus d'interventions de l'État à plus de concurrence ont approuvé l'initiative, alors que 77 pour cent de celles et ceux qui ont indiqué avoir la préférence inverse l'ont rejetée.

La confiance dans les acteurs politiques est souvent un élément important de la décision de vote. Dans le cas des initiatives populaires, on constate généralement que la tendance à suivre la recommandation de rejet du Conseil fédéral augmente avec la confiance dans le gouvernement. Pour la votation du 10 février 2019, la présente étude VOTO a révélé que si cette tendance pouvait être confirmée, le lien entre ces deux critères n'avait pas été significatif statistiquement selon des critères scientifiques (cf. tableau 0-3 en annexe). Une corrélation a en revanche pu être établie entre la décision de vote et la confiance dans les associations de protection de l'environnement ou la confiance dans l'économie suisse : plus la confiance des votantes et des votants dans les organisations de protection de l'environnement était grande, plus ils ont eu tendance à accepter l'initiative contre le mitage. Les personnes ayant indiqué un degré de confiance très élevé l'ont même approuvée en majorité (53 %). Inversement, l'étude a révélé une corrélation négative entre la confiance dans l'économie suisse et la tendance à accepter l'initiative : de 59 pour cent chez les personnes ayant indiqué avoir une confiance faible ou très faible dans l'économie, le pourcentage de votes favorables tombe à 26 pour cent chez les personnes dont la confiance dans l'économie est très élevée.

¹⁰ C'est ce que révèlent, par exemple, les réactions aux différents arguments présentés dans le cadre du sondage (cf. [« L'impact des arguments de vote »](#)). Les personnes qui y ont participé ont notamment été priées de se prononcer sur l'argument suivant, invoqué par les partisans de l'initiative : « Il est urgent que nos magnifiques paysages suisses et nos terres cultivables soient mieux protégés ». La différence entre les personnes se disant à droite et celles se situant tout à droite était de neuf points de pourcentage (73 % contre 82 % d'approbation).

¹¹ Plus d'un quart de ces votants ont en effet expliqué leur rejet de l'initiative par le fait que la législation en vigueur suffisait à lutter contre le mitage du territoire. Ce motif est donc celui qui a été nommé le plus fréquemment, même dans la catégorie de celles et ceux qui placent la protection de l'environnement au-dessus de la prospérité économique (cf. [« Les motivations »](#)).

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	36	841	
Sympathie politique			V = 0,45***
PLR	16	172	+/-5,5
PDC	17	81	+/-8,2
PS	53	151	+/-8,0
UDC	22	135	+/-7,0
PVL	53	35	+/-16,8
Les Verts	91	65	+/-7,0
Autre parti	38	44	+/-14,5
Aucun parti	34	152	+/-7,6
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,37***
Tout à gauche (0-2)	76	60	+/-10,9
Gauche (3-4)	57	161	+/-7,7
Centre (5)	30	282	+/-5,4
Droite (6-7)	18	204	+/-5,2
Tout à droite (8-10)	31	106	+/-8,8
Valeur : protection de l'environnement vs. prospérité économique			V = 0,33***
Protection de l'environnement plus importante	54	357	+/-5,2
Valeur partagée	22	350	+/-4,3
Prospérité économique plus importante	23	94	+/-8,6
Valeur : intervention de l'Etat vs. concurrence			V = 0,23***
Davantage d'intervention de l'Etat dans l'économie	54	163	+/-7,7
Valeur partagée	38	348	+/-5,1
Davantage de concurrence sur le marché	23	297	+/-4,8
Confiance dans les organisations de protection de l'environnement (0-10)			V = 0,25***
Très faible à faible (0-4)	17	127	+/-6,6
Moyenne (5)	29	134	+/-7,7
Elevée (6-7)	37	342	+/-5,1
Très élevée (8-10)	53	221	+/-6,6
Confiance dans l'économie suisse (0-10)			V = 0,22***
Très faible à faible (0-4)	59	92	+/-10,1
Moyenne (5)	46	112	+/-9,3
Elevée (6-7)	33	320	+/-5,2
Très élevée (8-10)	26	298	+/-5,0

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

L'analyse des **motifs d'approbation** (tableau 4-3) montre que l'initiative contre le mitage a été perçue comme étant totalement inspirée par le désir de protéger l'environnement et le patrimoine. 66 pour cent des personnes favorables à l'initiative ont en effet nommé une raison liée à ces deux thèmes comme motif principal de leur décision de vote.¹² La revendication la plus fréquente était l'enraiment de l'urbanisation, du bétonnage du sol et du mitage du territoire. Si ce motif était le principal (le premier à être nommé) pour 32 pour cent des partisans du oui, ce pourcentage augmente à 43 au total si l'on compte toutes celles et ceux qui en ont fait mention dans la motivation de leur décision de vote. Avec 21 pour cent de tous les motifs indiqués en premier, le renforcement de la protection des sols, des espaces naturels et du paysage est le motif qui arrive en deuxième position. Les personnes interrogées ont aussi invoqué, entre autres, la nécessité de préserver les terres cultivables pour la production de denrées alimentaires indigènes. 13 pour cent ont indiqué d'autres motifs en rapport avec la protection de l'environnement et du patrimoine, par exemple la nécessité d'encourager des formes d'urbanisation plus dense, d'améliorer la protection de l'environnement ou encore de préserver la biodiversité.

Dix pour cent de celles et ceux qui ont dit oui à l'initiative étaient motivés en premier lieu par la volonté de renforcer la législation en vigueur, insuffisante à leurs yeux. Parmi ces personnes, beaucoup ont en effet estimé que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) acceptée par le peuple en 2013 n'était pas assez efficace pour enrayer le mitage du territoire, qu'elle ne prévoyait notamment pas de limitation des zones à bâtir, qu'elle laissait aux cantons et aux communes une liberté d'action trop grande ou que la construction n'était pas réglementée de manière suffisamment stricte. Sur le fond, il n'y a pas eu beaucoup d'autres motifs invoqués (5 % de tous ceux qui ont été nommés dans les premières réponses). Il s'agissait essentiellement de motivations en rapport avec l'économie ou avec le logement. Parmi les motifs en rapport avec l'économie, citons par exemple certaines réserves par rapport à une croissance économique débridée ou l'opposition à la spéculation immobilière. Finalement, il y a aussi eu des personnes qui ont dit soutenir l'initiative contre le mitage parce qu'elles estimaient qu'il existait encore suffisamment de réserves de logements et de terrains à bâtir ou qu'il y avait un grand nombre d'appartements inoccupés.

Parmi les personnes favorables à l'initiative, une sur dix a indiqué un motif très général, sans rapport direct avec le projet, comme motivation principale de sa décision de vote. Huit pour cent disent s'être fondées sur les recommandations de partis, d'associations, de connaissances ou de membres de leur famille. Il n'y a pratiquement pas eu de cas de confusions, c'est-à-dire de personnes ayant motivé leur *soutien* de l'initiative par un argument *contre*. Trois pour cent des personnes ayant voté oui ont toutefois été incapables d'expliquer leur décision.

¹² En Suisse romande, cette proportion a même atteint trois quarts, alors que dans le reste de la Suisse, elle était un peu plus faible (63 %).

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
Protection de l'environnement et du patrimoine	66		106	
Enrayer le mitage, le bétonnage des sols et l'urbanisation	32	101	43	138
Protéger / préserver les sols, espaces naturels et paysages	21	67	37	117
Autre référence à l'environnement (densification du milieu bâti, protection de l'environnement, biodiversité etc.)	13	41	26	82
La législation en vigueur ne suffit pas (LAT pas assez efficace, marge de manœuvre des cantons et des communes trop grande, plus de réglementations/de contrôles etc.)	10	30	16	52
Motifs divers (notamment motifs économiques, il y a assez de logements et de terrains à bâtir)	5	15	12	39
Généralités (il faut faire quelque chose, c'est une bonne chose, etc.)	9	30	14	45
Recommandations (Partis, associations, amis, famille, etc.)	8	24	13	42
Fausse réponse / erreur / confusion	1	3	1	4
Ne sait pas / pas de réponse	3	10	3	10
Total	100	319	167	534

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Le principal **motif de rejet** nommé par les votantes et les votants opposés à l'initiative (29 % l'ont indiqué comme motif principal) est la conviction que la législation en vigueur suffit à lutter contre le mitage du territoire. Ce groupe de motifs rassemble toutes les réponses des personnes ayant estimé que la révision de la LAT était un instrument suffisant pour répondre efficacement au problème, qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouvel article constitutionnel ou que l'initiative contre le mitage avait été présentée trop tôt dans la mesure où il fallait d'abord attendre les résultats des mesures de mise en œuvre de la nouvelle LAT. Sur toutes les réponses obtenues, un tiers des personnes ayant voté non expliquent leur décision de vote par un motif en rapport avec la législation en vigueur.

16 pour cent ont estimé que l'initiative contre le mitage entraînerait des restrictions et des réglementations trop sévères. Certaines personnes appartenant à ce groupe de motivation étaient d'avis qu'un gel des zones à bâtir était une mesure trop stricte et que l'initiative dans son ensemble était trop dogmatique. D'autres encore ont manifesté une aversion de principe à l'égard de toute nouvelle réglementation ou ont exigé le respect des libertés individuelles. Cette catégorie comprend un cinquième de tous les arguments invoqués.

Un peu plus d'une votante ou d'un votant sur dix affirme avoir rejeté l'initiative avant tout parce qu'il ou elle ne la jugeait pas applicable. Ce sont les échanges de terrains entre les communes ou entre les cantons proposés par les auteurs de l'initiative¹³ qui ont été considérés comme irréalisables. D'autres ont argumenté que l'initiative allait à l'encontre des objectifs déclarés et qu'elle ne permettrait donc pas d'atteindre son but. Ces difficultés pratiques ont été invoquées essentiellement en Suisse alémanique, où onze pour cent ont donné cette explication comme motif principal de leur décision de rejeter l'initiative. En Suisse italienne et en Suisse romande, ce motif a été cité nettement moins souvent (7 % et 2 %).

¹³ Cf. <https://www.nzz.ch/schweiz/gemeinden-und-kantone-sollen-bauland-abtauschen-ld.1449860> (n'existe qu'en allemand).

S'ils ont occupé une place importante dans la campagne conduite par les opposants à l'initiative, les motifs économiques figurent plutôt rarement parmi les raisons invoquées par les personnes ayant voté non pour expliquer leur décision de vote, puisque sept pour cent seulement ont indiqué spontanément un argument de cette catégorie comme motif principal de leur rejet (première réponse). Cependant, si l'on considère toutes les raisons données par les opposants, ce pourcentage est tout de même de 13 pour cent. Celle qui a été avancée le plus fréquemment dans cette catégorie avait servi d'argument clé durant la campagne : en cas d'acceptation de l'initiative, les loyers et les prix des terrains vont augmenter. Cette crainte a été citée comme motif principal de la décision de vote par trois pour cent des personnes interrogées ayant voté non.

Selon un autre argument clé invoqué par le comité opposé à l'initiative contre le mitage, celle-ci n'aurait pas tenu compte des différences régionales et l'aménagement du territoire aurait dû continuer de relever des cantons et des communes. Dans sept pour cent des cas, ce sont des motifs fédéralistes de ce type qui ont été déterminants de la décision de voter non. Au total, ce genre de raisons a été nommé par un participant ou une participante sur dix. Les premières réponses font rarement état d'autres motifs divers (4 % des cas). Parmi ces motifs divers, mentionnons la crainte d'une pénurie de logements en cas d'acceptation de l'initiative ou une aversion de principe à l'égard de la densification urbaine.

Sur toutes les raisons mentionnées par les personnes ayant pris part au sondage 18 pour cent étaient très générales et sans rapport direct avec l'initiative. Ce type d'explications était un peu plus fréquent chez les personnes ayant voté non que chez celles qui ont voté oui. Au total, douze pour cent des participantes et des participants ont fondé leur décision de vote sur un tel motif (première réponse). La question relative aux recommandations suivies donne un résultat similaire : parmi les personnes ayant voté non, une sur dix s'est fiée à l'avis du Conseil fédéral, d'un parti ou d'un proche. Quatre pour cent des votantes et des votants avaient manifestement l'intention de voter oui à l'initiative contre le mitage, mais ont dit non par erreur.¹⁴ Le pourcentage de confusions est plus élevé dans le camp du non que dans le camp du oui. Trois pour cent, finalement, n'ont pas pu ou pas voulu expliquer leur décision de rejeter l'initiative.

¹⁴ Voici quelques exemples illustrant ce type de confusions : «In der Schweiz ist schon genug gebaut worden. Es soll einen Stopp geben, da wir ansonsten nur noch Häuser und keine Grünflächen mehr haben.», « Si on laisse faire, on n'aura plus de paysage et de terrain agricole. » ou encore «Troppe case vengono costruite per nulla».

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	en %	n	en %	n
La législation en vigueur est suffisante (la LAT permet de lutter efficacement contre le mitage, pas de nouvelle norme constitutionnelle, attendre la mise en œuvre de la LAT, etc.)	29	153	34	179
Restriction/réglementation trop sévère (le gel des zones à bâtir est une mesure trop restrictive, pas de réglementation additionnelle, préserver la liberté, etc.)	16	82	20	102
Applicabilité (échange de terrains entre communes irréalisable, mise en œuvre difficile, contre-productive, ne mène pas au but, etc.)	9	47	12	65
Motifs économiques (hausse des loyers et des prix des terrains, nuit au développement économique, etc.)	7	34	13	70
Fédéralisme (l'aménagement du territoire doit relever des cantons et des communes, besoins différents d'une région à l'autre, etc.)	7	34	10	53
Motifs divers (notamment pénurie de logements et de terrains à bâtir, pas de densification urbaine)	4	21	10	51
Généralités (n'aime pas, sert à rien, etc.)	12	64	18	94
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autre)	10	52	16	85
Fausse réponse / erreur / confusion	4	19	5	28
Ne sait pas / pas de réponse	3	15	3	15
Total	100	522	142	744

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer trois arguments pour et trois arguments contre l'initiative contre le mitage et ont été invitées à indiquer si elles étaient d'accord ou si elles n'étaient pas d'accord (tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse des réponses, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments avaient divisé les camps du oui et du non. Chaque constat de divergences marquées entre les deux camps tend en effet à indiquer que l'argument considéré a joué un rôle prépondérant dans la décision.

L'analyse des réactions aux arguments présentés révèle des sympathies très larges pour les enjeux de l'initiative contre le mitage malgré le verdict sans appel rendu aux urnes. Si tous les **arguments pour** ont en effet obtenu une nette majorité chez les personnes interrogées, même celles qui ont voté *non* le 10 février 2019 étaient pour la plupart d'accord avec les principaux enjeux de l'initiative.

L'exigence d'une densification du milieu bâti aux fins de préserver les espaces naturels a obtenu le soutien de quatre votantes ou votants sur cinq. Même parmi les personnes qui ont voté non, seul une minorité d'un quart n'était pas d'accord avec cette revendication. L'argument selon lequel il était urgent que les magnifiques paysages et les terres cultivables du pays soient mieux protégés a suscité encore plus de réactions favorables puisque 84 pour cent des votantes et des votants l'ont soutenu. Parmi les personnes ayant voté oui, une proportion record de 97 pour cent ont demandé une meilleure protection des terres cultivables, soutenues par trois quarts des personnes ayant voté non. L'argument selon lequel la Suisse avait assez de terrains à bâtir en réserve et continuerait de compter suffisamment de logements pour tous a été un peu moins bien accueilli par les deux camps : il a tout de même obtenu un taux d'approbation de 61 pour cent (66 % dans le camp du oui et 58 % dans le camp du non).

A une exception près, tous les arguments pour présentés dans le cadre du sondage ont recueilli une majorité de réactions positives, de tout à gauche jusqu'à tout à droite, dans tous les partis politiques et dans toutes les régions linguistiques ainsi que dans toutes les classes d'âge, de revenu et de formation. Il n'y a que dans le groupe des 30 à 39 ans que l'argument selon lequel la Suisse dispose de suffisamment de terrains à bâtir en réserve et continuerait de compter assez de logements pour tous a reçu un accueil plus critique en obtenant 58 pour cent de réactions défavorables. Si les personnes proches du PLR, du PDC et de l'UDC ont eu tendance à être plus critiques à l'égard des arguments pour que les sympathisants et sympathisantes du PS, des vert'libéraux et des Verts, elles ont néanmoins elles aussi approuvé les arguments présentés dans le cadre du sondage à une nette majorité.

Mais pourquoi donc l'initiative contre le mitage a-t-elle été rejetée si l'électorat avait autant de sympathies pour les arguments en sa faveur ? La réponse à cette question se trouve dans la motivation des votantes et des votants, discutée au chapitre précédant. La comparaison des réponses données par les personnes qui ont voté non, mais qui soutiennent néanmoins les arguments en faveur de l'initiative avec celles qui ont été données par les personnes qui ont voté non, mais qui ne sont pas d'accord avec les arguments pour a en effet révélé ceci : les personnes d'accord avec les arguments pour ont rejeté l'initiative principalement parce qu'elles estimaient que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire constituait un instrument efficace contre le mitage et que l'initiative était donc superflue ; si ce motif est aussi celui qui a été le plus souvent nommé spontanément comme motif principal de leur décision de vote par les opposants à l'initiative qui n'étaient pas d'accord avec les arguments pour, la fréquence à laquelle il est apparu était nettement moins élevée que dans le premier groupe. En comparaison avec les personnes du premier groupe, les personnes de ce second groupe ont en revanche expliqué beaucoup plus souvent leur rejet par le fait que l'initiative était trop restrictive et trop dogmatique à leurs yeux. Au total, 80 à 85 pour cent des personnes qui ont voté non et qui ont indiqué être d'accord avec un argument en faveur de l'initiative se sont simultanément aussi déclaré d'accord avec le premier argument contre l'initiative, selon lequel la version révisée de la loi sur l'aménagement du territoire suffisait à combattre le mitage.¹⁵

Bien que les principaux enjeux de l'initiative – densification du milieu bâti et protection plus stricte des terres agricoles – aient obtenu le soutien de confortables majorités dans (presque) tous les groupes spécifiques et bien que ces majorités étaient également d'avis que la Suisse avait suffisamment de terrains à bâtir et de logements en réserve en cas de gel des zones à bâtir, l'initiative contre le mitage a été rejetée haut la main. Si les personnes ayant voté non ont reconnu le problème du mitage du territoire au même titre que celles qui ont voté oui, l'initiative ne constituait pas, aux yeux des premiers, une réponse adéquate au problème. Leur décision de voter non a plus particulièrement résulté de leur conviction que la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire suffisait à enrayer efficacement le phénomène du mitage.

¹⁵ Les Jeunes Verts avaient espéré obtenir les voix des « défenseurs du patrimoine conservateurs ». Or, il s'est révélé que les personnes souhaitant une meilleure protection des paysages et du patrimoine suisses qui se situent politiquement à droite du centre, soit celles qui correspondent le mieux à la définition du « défenseur du patrimoine conservateur », ont rejeté massivement l'initiative (73 % de non). Représentant un tiers des premières réponses, l'argument selon lequel la législation en vigueur est suffisante pour lutter contre le mitage du territoire se situe aussi au premier rang des motifs de rejet dans ce groupe spécifique.

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Au lieu de sacrifier toujours plus de zones vertes, il faudrait densifier le milieu bâti. »	Total	78	21	1
	Partisans	86	13	1
	Opposants	73	26	1
« Il est urgent que nos magnifiques paysages suisses et nos terres cultivables soient mieux protégés. »	Total	84	16	<1
	Partisans	97	3	0
	Opposants	76	23	1
« La Suisse a suffisamment de terrains à bâtir en réserve. Il continuera d'y avoir assez de logements pour tous. »	Total	61	35	4
	Partisans	66	30	4
	Opposants	58	37	5
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« La loi révisée sur l'aménagement du territoire est un instrument suffisant pour combattre le mitage. »	Total	66	27	7
	Partisans	38	52	10
	Opposants	82	12	6
« En gelant les zones à bâtir, on provoquerait une hausse des prix des terrains et des loyers. »	Total	58	34	7
	Partisans	38	51	11
	Opposants	70	25	5
« Ce sont précisément les cantons et les communes qui ont fait un usage parcimonieux de leurs sols qui seraient punis par un gel inflexible des zones à bâtir. Ce serait injuste. »	Total	62	28	10
	Partisans	41	48	11
	Opposants	74	17	8

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 78 % de l'ensemble des votantes et des votants (86 % de tous les partisans et 73 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel il faudrait densifier le milieu bâti au lieu de sacrifier toujours plus de zones vertes. Cet argument a été rejeté par 21 % de toutes les votantes et de tous les votants, alors que 1 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 841, partisans = 319, opposants = 522.

Contrairement aux arguments pour, les **arguments contre** présentés dans le cadre du sondage ont divisé nettement les participantes et les participants. De tous les arguments contre, celui qui a rallié le plus de soutien est celui qui juge la version révisée de la loi sur l'aménagement du territoire suffisante pour lutter contre le mitage.¹⁶ Deux tiers de toutes les personnes qui se sont rendues aux urnes se sont en effet déclaré d'accord avec cette affirmation. Parmi les personnes qui ont voté oui, seule une toute petite majorité (52 %) n'a pas souscrit à cet argument. Dans le camp du non, la proportion des partisans de cet argument était en revanche écrasante (82 %). Il est intéressant de constater que cet argument contre a obtenu une majorité chez les sympathisantes et sympathisants de tous les partis politiques. La plus forte a été enregistrée parmi les personnes proches du PDC (83 %). Chez les sympathisantes et sympathisants du PS et des vert/libéraux, par contre, la majorité de celles et ceux qui ont estimé que la révision de la LAT suffisait à enrayer le mitage était très courte. Ce qui explique, entre autres, le profond clivage qui a divisé les adhérents à ces deux partis (voir plus haut). Cet argument a été majoritairement soutenu jusque dans l'orbite des Verts, même si ce n'est qu'à une très courte majorité (51 % « d'accord », 41 % « pas d'accord », 8 % « ne sait pas »). Seules les personnes se situant politiquement tout à gauche ont rejeté cet argument en majorité (54 % de rejet).

¹⁶ Il s'agissait aussi de l'argument le plus percutant : un modèle multivarié permettant de comparer simultanément l'influence relative de tous les arguments a permis de déterminer que c'est l'argument selon lequel la révision de la loi sur l'aménagement du territoire suffisait à lutter contre le mitage qui avait eu le plus d'effet sur la décision de vote.

Durant la campagne qui a précédé les votations, les opposants à l'initiative ont argumenté que les prix des terrains ainsi que les loyers augmenteraient en cas de gel des zones à bâtir. Cette crainte était partagée par 58 pour cent de toutes les personnes ayant pris part au scrutin. Chez les personnes ayant voté non, cette proportion était même de 70 %. Parmi les personnes qui ont voté oui, seule une toute petite majorité (51 %) n'étaient pas d'accord avec cet argument. Ce même argument a divisé profondément les adhérentes et les adhérents du PS, puisque les partisans et les opposants étaient exactement à égalité (43 % de part et d'autre et 14 % de « ne sait pas »). Une courte majorité d'opposants à cet argument a été identifiée chez les Verts et chez les vert'libéraux (54 % pour chacun de ces partis), alors que dans l'orbite du PDC, du PLR et de l'UDC, deux tiers des sympathisants et des sympathisantes partageaient la crainte d'une hausse des loyers et des prix des terrains.

Dans le contexte de la campagne de votation, on s'est aussi demandé si l'initiative contre le mitage ne risquait pas de créer des injustices. Les opposants à l'initiative ont en effet attiré l'attention sur le fait qu'un gel des zones à bâtir punirait en premier lieu les cantons et les communes qui avaient fait un usage mesuré de leur sol en faisant preuve de retenue dans l'agrandissement des zones à bâtir, de même que les cantons et les communes qui avaient déjà mis en œuvre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et réduit la taille des zones à bâtir agrandies trop généreusement. Ils ont estimé que ce serait injuste puisque ces cantons et ces communes n'auraient que très peu de terrains à bâtir en réserve si l'initiative était acceptée. 62 pour cent de tous les votants partageaient cette vision des choses. Chez les personnes ayant voté oui, cette proportion n'était que de 40 pour cent, alors que chez les personnes ayant voté non, elle était de trois quarts. Même les sympathisantes et les sympathisants des Verts, qui, pour le reste, soutenaient sans réserve l'initiative des Jeunes Verts, n'ont pas pu nier que cet argument avait une certaine pertinence (35 % de soutien). Ce sont d'ailleurs les personnes proches des Verts qui ont eu le plus de peine à se prononcer sur cet argument (14 % de « ne sait pas »). Dans l'ensemble, les votants ont eu plus de difficulté à évaluer les arguments contre que les arguments pour. Les personnes ayant voté oui, en particulier, ont eu de la peine à se décider puisqu'une sur dix n'est pas parvenue à déterminer si elle devait approuver l'argument contre ou non.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 10 février 2019 réalisée conjointement par le centre de recherche FORS à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 12 et le 26 février 2019. FORS, en collaboration avec le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'517 personnes interrogées, parmi lesquelles 52 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=790), 26 pour cent de Suisse romande (n=401) et 22 pour cent de Suisse italienne (n=326). L'enquête a duré en moyenne 20,7 minutes.

Tableau 0-1 : Exploitation des adresses

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5'054	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1'974	39	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3'080	61	100
Pas atteint (pas de contact)	792	16	26
Contact établi	2'288	45	74
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	771	15	25
Total des entretiens	1'517	30	49

La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+23,1 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +0.5 points de pourcentage pour l'initiative contre le mitage.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46,9 pour cent et 53,1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2 : Participation à la votation du 10 février 2019 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	38	1'517	
Sexe			V = 0,09**
Hommes	43	739	+/-3,6
Femmes	34	778	+/-3,3
Total	38	1'517	
Age			V = 0,22***
18 à 29 ans	25	184	+/-6,3
30 à 39 ans	27	119	+/-8,0
40 à 49 ans	27	226	+/-5,8
50 à 59 ans	45	292	+/-5,7
60 à 69 ans	45	303	+/-5,6
70 ans et plus	51	393	+/-4,9
Total	38	1'517	
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ 3'250 CHF)	28	362	+/-4,7
2 ^e quartile (3'251-4'750 CHF)	37	331	+/-5,2
3 ^e quartile (4'751-6'720 CHF)	44	302	+/-5,6
4 ^e quartile (>6'721 CHF)	51	308	+/-5,6
Total	39	1'303	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,20***
Sans formation post-obligatoire	25	181	+/-6,3
Formation professionnelle initiale/apprentissage	31	626	+/-3,6
Maturité/formation professionnelle supérieure	45	319	+/-5,5
Haute école spécialisée/université/EPF	52	388	+/-5,0
Total	38	1'514	
Statut professionnel			V = 0,17***
Indépendant-e	41	116	+/-9,0
Employé-e	35	653	+/-3,7
Autres personnes actives	23	71	+/-9,9
Personnes inactives en formation	28	62	+/-11,3
Personnes inactives à la retraite	49	496	+/-4,4
Femme/homme au foyer	27	101	+/-8,7
Autres personnes inactives	33	18	+/-22,4
Total	38	1'517	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,12**
Tout à gauche (0-2)	46	94	+/-10,1
Gauche (3-4)	42	270	+/-5,9
Centre (5)	33	559	+/-3,9
Droite (6-7)	44	323	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	49	155	+/-7,9
Total	40	1'401	
Sympathie politique			V = 0,16***
PLR	51	256	+/-6,1
PDC	38	140	+/-8,1
PS	41	256	+/-6,0
UDC	39	231	+/-6,3
PVL	53	47	+/-14,4
Les Verts	42	109	+/-9,3
Autre parti	42	85	+/-10,5
Aucun parti	28	349	+/-4,7
Total	39	1'473	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,14***
Très faible à faible (0-4)	22	128	+/-7,2
Moyenne (5)	34	159	+/-7,4
Elevée (6-7)	38	493	+/-4,3
Très élevée (8-10)	44	717	+/-3,6
Total	38	1'497	
Intérêt politique			V = 0,36***
Très intéressé-e	63	304	+/-5,4
Plutôt intéressé-e	45	745	+/-3,6
Plutôt pas intéressé-e	21	322	+/-4,4
Pas du tout intéressé-e	8	136	+/-4,5
Total	38	1'507	

Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant l'initiative contre le mitage en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	36	841	
Sexe			V = 0,09*
Hommes	32	453	+/-4,3
Femmes	41	388	+/-4,9
Total	36	841	
Age			V = n.s.
18 à 29 ans	36	74	+/-11,0
30 à 39 ans	37	51	+/-13,3
40 à 49 ans	39	103	+/-9,5
50 à 59 ans	37	176	+/-7,1
60 à 69 ans	35	184	+/-6,9
70 ans et plus	36	253	+/-5,9
Total	36	841	
Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile (≤ 3'250 CHF)	36	176	+/-7,1
2 ^e quartile (3'251-4'750 CHF)	39	173	+/-7,3
3 ^e quartile (4'751-6'720 CHF)	42	190	+/-7,0
4 ^e quartile (>6'721 CHF)	32	209	+/-6,3
Total	37	748	
Niveau de formation (diplôme)			V = n.s.
Sans formation post-obligatoire	30	68	+/-11,0
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	311	+/-5,3
Maturité/formation professionnelle supérieure	37	192	+/-6,9
Haute école spécialisée/université/EPF	40	268	+/-5,9
Total	36	839	
Statut professionnel			V = n.s.
Indépendant-e	29	65	+/-11,1
Employé-e	36	349	+/-5,0
Autres personnes actives	35	27	+/-18,4
Personnes inactives en formation	48	28	+/-18,8
Personnes inactives à la retraite	38	319	+/-5,3
Femme/homme au foyer	30	45	+/-13,5
Autres personnes inactives	69	8	+/-34,4
Total	36	841	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,37***
Tout à gauche (0-2)	76	60	+/-10,9
Gauche (3-4)	57	161	+/-7,7
Centre (5)	30	282	+/-5,4
Droite (6-7)	18	204	+/-5,2
Tout à droite (8-10)	31	106	+/-8,8
Total	36	813	
Sympathie politique			V = 0,45***
PLR	16	172	+/-5,5
PDC	17	81	+/-8,2
PS	53	151	+/-8,0
UDC	22	135	+/-7,0
PVL	53	35	+/-16,8
Les Verts	91	65	+/-7,0
Autre parti	38	44	+/-14,5
Aucun parti	34	152	+/-7,6
Total	36	835	
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = n.s.
Très faible à faible (0-4)	44	51	+/-13,8
Moyenne (5)	48	85	+/-10,7
Elevée (6-7)	36	273	+/-5,7
Très élevée (8-10)	33	430	+/-4,5
Total	36	839	
Intérêt politique			V = 0,11*
Très intéressé-e	44	239	+/-6,3
Plutôt intéressé-e	34	466	+/-4,3
Plutôt pas intéressé-e	32	114	+/-8,6
Pas du tout intéressé-e	19	17	+/-19,2
Total	36	836	